

Appel à manifestation Incubateurs
Incubation 4
French Tech Tremplin

bpifrance

**ENTREPRENEURIAT
quartiers2030**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉSENTATION DU PROGRAMME FRENCH TECH TREMPLIN	3
1. GOUVERNANCE	3
2. COMMENT FONCTIONNE LE PROGRAMME ?	3
3. BENEFICIAIRES FINAUX	4
OBJET DE L'AMI	4
1. CADRE DU PROGRAMME D'INCUBATION	4
A. CONTENU DU PROGRAMME	4
B. PERIODE DE REALISATION	5
C. QUI PEUT POSTULER POUR DEVENIR OPERATEUR DE FRENCH TECH TREMPLIN INCUBATION ?	5
D. PERIMETRE GEOGRAPHIQUE	5
E. QUELS SONT LES ATTENDUS DU VOLET INCUBATION DE FRENCH TECH TREMPLIN ?	5
F. MOBILITES ET SOUTIEN FINANCIER	6
G. DEPENSES ELIGIBLES	6
H. INDICATEURS DE SUIVI	7
2. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION	7
A. LES CRITERES D'ELIGIBILITE	8
B. LES CRITERES DE SELECTION	8
PROCÉSSUS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION	9
1. CALENDRIER 2024	9
2. PROCESSUS DE SELECTION	9
3. PIECES A FOURNIR	10
CONFIDENTIALITÉ	11
ANNEXE 1 : LISTE DES CAPITALES ET COMMUNAUTÉS FRENCH TECH QUI SERONT CHARGÉES DE COORDONNER LE PROGRAMME LOCALEMENT	12
ANNEXE 2 : PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030	13
.....	16

PRÉSENTATION DU PROGRAMME FRENCH TECH TREMPLIN

Le programme French Tech Tremplin (FTT) a été lancé en 2019 à l'initiative de la Mission French Tech, (Ministère de l'Économie et des Finances) en partenariat avec Bpifrance.

Renforcer la diversité et l'inclusion au sein de l'écosystème French Tech tel est l'ambition du programme FTT. Il vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques qui éloignent encore trop de personnes de l'entrepreneuriat, en proposant un accompagnement intensif et concret dans le développement de leur start-up et en mobilisant l'écosystème des startups de la French Tech.

Bilan des précédentes éditions

- Depuis quatre ans, le programme FTT a permis d'accompagner plus de 1100 entrepreneurs.
- Pour la saison 1, French Tech Tremplin a permis d'accompagner 145 entrepreneurs en phase Prépa, puis 200 startups lauréates en phase Incubation. Avec 69% de projets hors grands Paris, la saison 1 a un taux de féminisation de 40%.
- Pour la saison 2, French Tech Tremplin a permis d'accompagner 328 entrepreneurs en phase Prépa, puis 266 startups lauréates en phase Incubation. Avec 88% de projets hors grands Paris, la saison 1 a un taux de féminisation de 34%.
- La Saison 3 du volet Prépa a accompagné 434 participants, dont 70% de projets hors grands Paris et un taux de féminisation de 35%. La phase incubation permet d'accompagner 223 startups lauréates incubées dans 47 incubateurs labellisés French Tech Tremplin.

1. Gouvernance

Le programme est financé par le Ministère de l'Économie et des Finances. Il est piloté par un comité de pilotage (COFIL) composé de la mission French Tech (au sein du Ministère de l'Économie et des Finances) et de Bpifrance. La déclinaison territoriale des actions est pilotée par les Capitales et Communautés French Tech (liste en annexe), en particulier pour ce qui concerne le pilotage des comités de sélection des lauréats, ainsi que l'animation et le suivi des incubateurs au quotidien. Afin d'atteindre un réel impact, le programme se place dans une perspective pluriannuelle et nationale.

Le programme French Tech Tremplin rejoint l'ambition du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 qui permet de poursuivre et d'intensifier les actions de soutien menées par Bpifrance envers les entrepreneurs des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), grâce au soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires.

Lancé en 2023, dans la continuité du programme « Entrepreneuriat Pour Tous », ce nouveau programme est doté de 456 M€ sur quatre ans et s'articule autour de 3 axes :

- 1) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers,
- 2) Accompagner et financer leurs projets (forfait accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d'honneur, fonds de fonds, bourse French Tech),
- 3) Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel

D'ici 2027, l'objectif est d'accompagner au total 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV.

2. Comment fonctionne le programme ?

French Tech Tremplin se décline en deux programmes distincts :

- Le volet Prépa : s'adresse aux porteurs de projets à haut potentiel qui veulent créer leur start-up. L'accompagnement des participants à la phase Prépa est entièrement opéré par les Capitales et Communautés French Tech.
- Le volet Incubation : s'adresse à des start-ups innovantes (projets de création ou développement en France d'entreprise, technologique ou non, à fort potentiel de croissance à partir d'une innovation liée au numérique) déjà créées souhaitant accélérer leur développement. Elle leur apporte une aide financière permettant de soutenir leur développement R&D et un programme d'accompagnement assuré par des incubateurs labélisés FTT des territoires. Chaque volet a son propre processus de candidature. Il n'est pas obligatoire d'avoir fait la Prépa pour faire l'Incubation, et les participants de la phase Prépa ne sont pas automatiquement acceptés en Incubation.

3. Bénéficiaires finaux

Le volet Incubation du programme FTT s'adresse aux sociétés innovantes à potentiel immatriculées de moins de 3 ans, dont les fondateurs répondent au minima à l'un des critères suivants :

- Être Bénéficiaire des minimas sociaux (RSA, AAH et ASS) ;
- Être étudiant boursier ou anciennement étudiant boursier (moins d'un an depuis la fin de la bourse) de niveau 5 à 7 ;
- Être pupille de l'Etat ;
- Résider dans un quartier prioritaire de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
- Résider dans un quartier de veille active (QVA): critère uniquement valable pour les résidents des Outre-mers ;
- Être une personne placée sous protection de l'Etat (réfugié reconnu par l'OFPRA, protection temporaire, protection subsidiaire).

OBJET DE L'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à identifier et sélectionner, en France, des structures d'accompagnement (incubateurs/accélérateurs) pour héberger et accompagner les start-ups lauréates issues du volet « Incubation » saison 4 du programme FTT.

1. Cadre du programme d'incubation

Le programme French Tech Tremplin (FTT) a été lancé en 2019 à l'initiative de la Mission French Tech (Ministère de l'Économie et des Finances) en partenariat avec Bpifrance.

Le volet « Incubation » French Tech Tremplin vise à accélérer sur 12 mois (janvier 2025 à décembre 2025) des startups innovantes lauréates (retenues sur un AAP spécifique) dont au moins un des membres fondateurs (actionnaire > 25%) correspond aux critères d'éligibilité décrits dans les cibles du programme (cf. I.1.c Bénéficiaires finaux).

a. Contenu du programme

Les start-ups bénéficieront d'un an d'incubation au sein d'un des incubateurs/accélérateurs sélectionnés sur ce présent AMI avec un accompagnement dédié (conseil individuel, formation en collectif, suivi de la bonne réalisation

de leur projet de R&D et mise en réseau) et d'une bourse allouée à un programme de R&D (validé en amont et dont la réalisation sera suivie par l'incubateur/accélérateur accompagnateur).

b. Période de réalisation

Le contrat d'incubation et le lancement des formations entre l'incubateur/accélérateur et les startups lauréates doivent débiter au 1er janvier 2025 et se terminer au 31 décembre 2025.

c. Qui peut postuler pour devenir opérateur de french tech tremplin incubation ?

Vous pouvez candidater à cet AMI si vous êtes un incubateur/accélérateur présent sur le territoire d'une des Capitales ou Communautés French Tech (cf. annexe A) et si vous respectez les critères d'éligibilités définis par le présent AMI (cf. II.2).

d. Périmètre géographique

Les Capitales ou Communautés French Tech French (cf. annexe A) seront chargées de réaliser le suivi du déploiement du programme, notamment via la coordination sur leur territoire des acteurs retenus. Vous devrez donc indiquer dans votre manifestation d'intérêt la Capitale ou Communauté French Tech à laquelle vous souhaitez être rattachés (en indiquant la plus proche de vous géographiquement).

Il est possible de proposer un projet d'accompagnement qui se décline dans plusieurs villes, dans ce cas merci de préciser pour chaque localisation la Capitale ou Communauté French Tech de rattachement.

e. Quels sont les attendus du volet Incubation de French Tech Tremplin ?

Le candidat incubateur/accélérateur proposera un programme visant à répondre aux 4 ambitions de l'offre «incubation/ accélération » :

- Développer des compétences clefs d'analyse et compréhension du marché pour s'assurer que l'offre de la startup réponde au mieux aux exigences du marché actuel ;
- Maximiser les chances de la startup lauréate de lever du financement : dette, levée de fonds etc ;
- Rompre l'isolement du dirigeant, le sortir de son quotidien, lui permettre de prendre du recul, de développer son réseau ;
- Proposer une offre d'accueil et d'hébergement (un poste de travail individuel à minima par startup) dans des locaux professionnels avec mise à disposition de moyens logistiques pendant la phase d'incubation.

Le candidat incubateur/accélérateur devra exposer clairement sa capacité et son expertise dans l'accompagnement de projets innovants et décrire le programme d'actions, modalités et moyens qu'il propose de mettre en œuvre pour répondre aux ambitions de l'offre Incubation/accélération. Il proposera par ailleurs le processus qu'il compte mettre en œuvre pour assurer le suivi et le reporting de la réalisation du projet de R&D porté par la startup et les dépenses associés à ce projet.

En répondant à cet AMI, le candidat incubateur/accélérateur s'engage à :

- Être en capacité d'accompagner au minimum 2 startups lauréates;
- Faciliter l'accès des entrepreneurs aux financements dans de bonnes conditions (taux du marché, limitation des garanties personnelles etc.) via la montée en compétences des entrepreneurs sur l'aspect de financement, la recherche de partenaires, la mise à disposition ou l'orientation vers des sources de

financement (prêts d'honneurs, prêts bancaires, garanties d'emprunts bancaires, produits financiers solidaires, financements participatifs, etc.) ;

- Respecter la charte de respect de la marque French Tech et Quartiers 2030 qui sera transmise aux structures lauréates ;
- Ne pas prendre de participation (equity) dans les projets incubés ;
- S'engager à fournir à Bpifrance les pièces administratives justificatives demandées au cours du programme et les éléments de reporting attendus dans les indicateurs de suivis (II.1.h).

f. Mobilités et soutien financier

Les incubateurs/accélérateurs retenus dans cet AMI se verront verser une subvention régie par le régime d'aide des Minimis¹ pouvant aller maximum jusqu'à 12 000 € par lauréat accompagné.

Cette aide sera valorisée comme une aide perçue directement par la start-up lauréate accompagnée. Dans le processus de sélection des start-ups, une attestation des aides reçues de la part de financeurs publics au cours des trois derniers exercices glissants sera demandée dans le formulaire de dépôt de candidature Incubation 4.

Le montant de la subvention octroyée se base sur une annexe financière à compléter qui reprend les dépenses à engager éligibles dans le cadre du programme (voir II.1g.). La subvention couvrira 100% des dépenses éligibles retenues par Bpifrance. Dans le cas d'un consortium, seule la structure chef de fil sera signataire de la convention avec Bpifrance et sera bénéficiaire de l'aide versée. Un accord de consortium devra être signé entre tous les membres du consortium.

L'échéancier des versements de la subvention est à titre indicatif le suivant :

- 70 % à la contractualisation
- 30 % à la fin du programme.

Les montants alloués à chaque incubateur seront versés directement par Bpifrance.

A noter, les subventions perçues dans le cadre de cet AMI pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement FTT ne pourront pas excéder 40% des ressources globales de l'incubateur/accélérateur en année N-1.

Un contrat d'incubation/d'accélération d'une durée de 12 mois entre l'incubateur/accélérateur et l'entreprise Lauréate devra être signé. Ce document sera demandé par Bpifrance en amont de l'incubation et conditionnera le décaissement de la subvention pour l'incubateur et de la bourse pour l'entreprise Lauréats.

Dans le cas d'un consortium, le contrat sera exclusivement signé entre l'opérateur chef de file et la startup lauréate.

Dans votre réponse à l'appel à manifestations d'intérêt, vous devrez décrire les ressources allouées (humaines, externes, etc.) pour le programme, les dépenses éligibles (cf infra) correspondantes à hauteur de maximum 12000 €, et les sources de cofinancement de votre structure dans son activité globale d'accompagnement des porteurs de projet (voir maquette budgétaire).

Il est précisé qu'en cas de non-respect des obligations conventionnelles, Bpifrance se réserve la possibilité de diminuer le montant total de la subvention attribuée à l'incubateur/accélérateur, conformément aux dispositions qui seront indiquées dans la convention.

g. Dépenses éligibles

¹ Cf : Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission publié au JOUE le 24 décembre 2013, relatif aux règles de minimis et pris en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Les frais de personnel et/ou prestations externes directement liées aux activités d'accompagnement des accélérés (formateurs, coordinateurs, animateurs etc.)
- Les frais de personnel et/ou prestations externes liées au suivi, à la gestion et au reporting des indicateurs et pièces administratives demandées par Bpifrance et la MFT
- Les frais de personnel et/ou prestations externes liés à la construction de contenus pédagogiques
- Les frais liés à l'évènementiel et aux actions de communication
- Les frais de mise à disposition des postes de travail pour les startups ;
- Les charges indirectes (max. 15 % des charges de personnel)

Les dépenses éligibles retenues sont les coûts HT des actions proposées pour les opérateurs assujettis à la TVA et les coûts TTC pour les opérateurs non assujettis à la TVA.

Les dépenses présentées sont éligibles, non exclusivement, aux conditions suivantes :

- Elles sont directement rattachées au projet retenu pour bénéficier du soutien de Bpifrance,
- Elles doivent être justifiées par des pièces probantes (fiches de salaires, factures acquittées etc.)
- Elles sont liées et nécessaires à la réalisation du projet retenu et sont supportées comptablement par l'organisme. L'opérateur soutenu doit disposer d'une comptabilité analytique.

Dans le cadre de l'instruction du projet, les services de Bpifrance peuvent être amenés à écarter toute dépense présentant un caractère dispendieux et ne produisant pas d'effets directs sur les publics cibles. A ce titre, le service chargé de l'instruction du dossier de demande de financement sera amené à vérifier le caractère éligible, cohérent et raisonnable des dépenses présentées.

h. Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi (liste non exhaustive) devront être évalués en début d'incubation et revus de manière trimestrielle jusqu'à la fin du programme. Vous devrez les intégrer à votre proposition d'accompagnement, d'encadrement et de reporting :

- Volume d'affaires et/ou CA généré par l'entreprise (dans le cadre d'un modèle Saas : MMR)
- Nombre de personnes embauchées (stage, alternant, CDD, CDI)
- Nombre de brevet en cours de dépôt et déposé
- Nombre de clients
- Contrats commerciaux : nombre de contrat déjà signé, en cours de négociation
- Financements obtenus :
 - Montant de subvention obtenu et par quel organisme public
 - Montant dette (effectué, en cours, envisagé)
 - Montant levée de fond en equity (effectué, en cours, envisagé)
- Nombre de partenariats avec des laboratoires de recherches publics et privés
- Nombre d'unité de production (ateliers existant, projet de mise en place d'ateliers petite usine etc...)
- Concours, Prix d'innovation... obtenus
- Territoires de déploiement : local, national ou international (préciser les villes/régions/pays couverts)

Dans le cas d'un consortium, la structure chef de file se rend responsable du reporting pour l'ensemble des acteurs qu'elle représente.

2. Critères d'éligibilité et de sélection

a. Les critères d'éligibilité

Une présélection des candidats sera réalisée sur la base des critères d'éligibilité ci-dessous :

- La complétude du dossier de candidature et des pièces administratives ;
- Être une structure d'accompagnement (personnes morales de droit public ou privé) ayant au minimum 3 ans existence
- Être dotée d'une envergure nationale, régionale et ou infrarégionale
- Présenter une structure financière saine (pas de FP < 0, et hors statut Entreprise en Difficulté)
- Les subventions perçues par les incubateurs/accélérateurs lauréats pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement FTT ne pourront pas excéder 40% de leurs ressources globales en année N-1.
- Un incubateur peut se présenter soit seul soit dans un unique consortium

Lors du dépôt de la réponse, le dossier de candidature et les pièces administratives requises devront être complets et transmis dans les temps.

Pour les consortiums, un accord de consortium entre les membres exposant les rôles et la gouvernance du consortium est recommandée.

b. Les critères de sélection

Les projets seront appréciés et examinés en fonction de leur pertinence à l'aune des critères suivants :

- Un montage financier robuste et présentant une diversification des sources de financement : plan de financement solide avec un cofinancement public et/ou privé (lettre d'intention ou de soutien pourront être jointes au dossier de candidature).
- La nature des services proposés, le rythme envisagé (nombre d'heures détaillées, retroplanning), les modalités, les objectifs et les contenus pédagogiques proposés, ainsi que les qualités et expertises des intervenants ;
- Les outils et méthodologies, d'orientation de suivi et de reporting des startups lauréates, notamment vis-à-vis de la bonne réalisation de leur projet de développement R&D porté par la startup et les dépenses associés à ce projet.
- La maquette budgétaire et la capacité à mobiliser les cofinancements permettant de boucler le budget de l'action (template dans le dossier de candidature).

Une attention particulière sera portée aux candidats présentant :

- Une réelle expertise dans l'accompagnement de startups innovantes : partenaires scientifiques, équipes internes capables de comprendre et de suivre un programme de R&D, connaissance des acteurs du financement de l'innovation, ancrage dans l'écosystème startups (labo, fablabs, réseaux de BA, de fonds d'investissements etc.) etc.
- Un soutien dans la résolution des freins périphériques via un accompagnement socio-professionnel pour permettre aux accélérés d'aller au bout de la démarche d'accélération et de s'y investir pleinement pour pérenniser leur projet et leur activité.

Les retours des lauréats FT Tremplin saisons 1 et 2 et 3 recueillis par les Capitales French Tech, la Mission French Tech et Bpifrance seront pris en compte dans l'évaluation des dossiers candidats à cet AMI.

PROCESSUS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

1. Calendrier 2024

3 Avril	Ouverture de l'AMI
15 Mai	Clôture de l'AMI
Fin Juillet	Annonce des structures sélectionnées
Mi-Septembre	Annonce des startups lauréates tremplins et de leurs incubateurs affiliés
Début Octobre	Matching final Incubateurs/ Startups
Janvier 2025	Démarrage de l'incubation des start-ups lauréates.

Ce calendrier est susceptible d'évoluer en regard des capacités opérationnelles de la MFT et de Bpifrance.

2. Processus de sélection

Le dossier de candidature pour les incubateurs/accélérateurs doit être rempli uniquement de manière dématérialisée et respecter les templates de candidature téléchargeables directement via la plateforme Démarches Simplifiées.

Le comité de sélection sera composé de représentants de Bpifrance. Il consultera les Capitales et Communautés French Tech sur le choix des structures d'accompagnement sélectionnées.

A noter l'ambition de Bpifrance est d'assurer une couverture équilibrée du territoire national dans le déploiement des incubateurs/accélérateurs. Une attention particulière sera donc portée sur la sélection de ces derniers en fonction de leur territoire d'implantation et de couverture.

Le comité se réserve le droit :

- D'accepter un dossier sans condition ;
- D'accepter un dossier sous réserve de modifications ;
- De refuser un dossier.

Pour toute question relative à cet AMI ou au programme French Tech Tremplin, vous pouvez contacter manon.vergne@bpifrance.fr et radeda.kerboudj@bpifrance.fr.

3. Pièces à fournir

Les incubateurs/accélérateurs souhaitant candidater à cet AMI doivent fournir les documents/pièces suivants :

Éléments de présentation du programme d'accompagnement

- Dossier de candidature complété (Template à télécharger)
- Maquette prévisionnelle du projet complétée (Template à télécharger)

Éléments généraux administratifs

- Documents d'identité du représentant légal : CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité (R/V)
- Questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (Template à télécharger)
- Une autorisation de transmission des informations et données personnelles signée (Template à télécharger)
- Accord de consortium signé et daté entre les membres
- Accord de partenariat et/ou lettres d'engagement, précisant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires (financier, apport de matériel, apport en nature, etc.), pourront être acceptés. Cet accord devra être formalisé et signé par les parties prenantes avant le lancement du projet et transmis à Bpifrance
- Pièces témoignant du soutien financier des partenaires (ex : copies de lettres d'engagement, accord de financement et/ou de notification de subvention)

Spécificités selon la forme juridique :

Pour les associations :

- Statuts de la structure actualisés, datés et signés
 - Récépissé de déclaration de création en préfecture, copie de la publication au JO ou fiche INSEE de moins de 3 mois
 - Dernier rapport moral et financier ou dernier rapport d'activité
 - Les PV d'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'année N-1
 - Composition de bureau
 - Les 3 dernières liasses fiscales certifiées au format 2033 ou 2050
- (Pour l'année 2023, si ces documents ne sont pas encore disponibles, fournir un atterrissage budgétaire/comptes provisoires au 31.12.2023 certifié par un expert-comptable)

Pour les sociétés :

- Statuts de la structure actualisés, datés et signés
 - Extrait Kbis datant de moins de 3 mois
 - Table de capitalisation signée et datée (Template à télécharger)
 - Déclaration des bénéficiaires effectifs
 - Pour les bénéficiaires représentant +25% du capital, il faut impérativement joindre les documents suivants : (Documents d'identité du représentant légal en cours de validité (R/V) / La table de capitalisation signée et datée / Extrait de Kbis datant de moins de 3 mois)
 - Les 3 dernières liasses fiscales certifiées au format 2033 ou 2050
- (Pour l'année 2023, si ces documents ne sont pas encore disponibles, fournir un atterrissage budgétaire/comptes provisoires au 31.12.2023 certifié par un expert-comptable)

CONFIDENTIALITE

Les documents de candidature transmis dans le cadre de cet AMI sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués à la Mission French Tech, aux Capitales et Communautés French Tech et à Bpifrance, que dans le cadre de l'instruction et/ou du pilotage du dispositif.

L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures et des personnes destinataires des données collectées dans le cadre du traitement du dossier, est tenu à la plus stricte confidentialité au regard des obligations de confidentialité liées au secret professionnel et au secret des affaires.

ANNEXE 1 : LISTE DES CAPITALES ET COMMUNAUTES FRENCH TECH QUI SERONT CHARGEES DE COORDONNER LE PROGRAMME LOCALEMENT

Capitales

FRENCH TECH Aix-Marseille Région Sud
FRENCH TECH Alpes
FRENCH TECH Bordeaux
FRENCH TECH Bourgogne-Franche-Comté
FRENCH TECH Brest Bretagne Ouest
FRENCH TECH Côte d'Azur Région Sud
FRENCH TECH Est
FRENCH TECH Grand Paris
FRENCH TECH La Réunion
FRENCH TECH Lille
FRENCH TECH Méditerranée
FRENCH TECH Nantes
FRENCH TECH Paris-Saclay
FRENCH TECH Rennes Saint-Malo
FRENCH TECH Saint-Etienne-Lyon
FRENCH TECH Toulouse
FRENCH TECH Val de Loire

Communautés Métropole

FRENCH TECH Normandie

Communautés Outre-mer

FRENCH TECH Martinique
FRENCH TECH Guadeloupe
FRENCH TECH Guyane
FRENCH TECH Mayotte
FRENCH TECH Nouvelle Calédonie
FRENCH TECH Polynésie

ANNEXE 2 : PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030

En janvier 2019, à la demande des pouvoirs publics, Bpifrance s'est engagé à renforcer ces actions de soutien à la dynamique entrepreneuriale des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) en combinant son offre de service et les actions de terrain des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale à travers le programme **Entrepreneuriat Pour Tous**.

Ce programme a permis de déployer un ensemble de dispositif personnalisé permettant la visibilité et l'accès aux offres d'accompagnement et de financement des porteurs de projets et entrepreneurs issus des Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter plus de 153 000 porteurs de projet, de soutenir la création de près de 33 000 entreprises et d'accélérer plus de 3 900 projets d'entrepreneurs dans les QPV et QVA. Par ailleurs, l'engagement de plus de 800 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 970 quartiers de la politique de la ville (soit 64 % de plus qu'en 2018). Fort de ce bilan positif, il a été décidé de renforcer les actions menées par Bpifrance afin d'incarner l'axe entrepreneurial de l'ambition « Quartiers 2030 » du gouvernement à travers le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 ». En collaboration avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa, afin de mettre en œuvre le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui vise des objectifs pour 2027.

Ce programme s'articule en trois grands axes d'action : (I) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers. (II) Accompagner et financer leurs projets (forfait accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d'honneur, fonds de fonds, bourse French Tech). (III) Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel.

Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers

Il s'agit de dispositifs d'« aller vers » et de « faire venir » pour les habitants des QPV (notamment les jeunes et les femmes) afin d'assurer un maillage fin des quartiers avec une action proactive pour détecter les porteurs de projets et les entrepreneurs (500 000 personnes d'ici 5 ans). Pour ce faire, trois dispositifs sont à disposition des territoires :

- **Le dispositif CitésLab** a pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Il est incarné par un chef de projet CitésLab qui intervient au plus près des quartiers, dans sa démarche de proximité. Il rencontre et révèle les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, il assure un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 119 chefs de projets, intervenant dans plus de 836 quartiers. Il a permis la détection de plus de 59 600 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 16 522 en 2023 et 16 134 créations d'entreprise dont 4 956 en 2023.

Objectifs à horizon 2027 : 200 CitésLab ; 70 000 personnes détectées ; 1 100 quartiers couverts

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat**, un dispositif itinérant parcourant les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. 21 bus ont été déployés, couvrant plus de 450 QPV. Depuis 2021, plus de 8 070 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 2 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

Objectifs à horizon 2027 : 40 Bus de l'Entrepreneuriat ; 60 000 personnes détectées ; 1 300 quartiers couverts

- **Les Carrefours de l'Entrepreneuriat** est le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 12

Carrefours de l'Entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnelles. Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les FAE, aboutissant à 667 créations d'entreprise.

Objectifs à horizon 2027 : 60 Carrefours ; 80 000 personnes sensibilisées et détectées

Par ailleurs afin de transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les quartiers de la politique de la ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires, le programme prévoit des actions communication déclinées avec l'ensemble des partenaires au plus proche des territoires tel que « la Tournée Entrepreneuriat pour Tous » et le « Concours Talents de Cités ».

- **Tournée Entrepreneuriat Pour Tous** est une tournée itinérante qui rassemble des entrepreneurs des quartiers et des acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Elle permet de promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers et de mettre en lumière les réussites des entrepreneurs des quartiers. Entre 2019 et 2023, plus de 80 étapes de la Tournée physique à travers la France et plus de 1 200 événements digitaux. Au programme :
 - Conférences avec des entrepreneurs inspirants ;
 - Témoignages de chefs d'entreprises ;
 - Ateliers d'information à l'entrepreneuriat ;
 - Conseils et animations, avec notamment des rencontres avec des experts et des opportunités de networking.
- **Concours Talents des Cités** récompense depuis plus de 20 ans chaque année des entrepreneurs et créateurs issus des quartiers prioritaires à travers une sélection régionale et nationale. 730 lauréats ont été récompensés depuis la création de ce concours à raison de 28 lauréats par année. C'est également plus de 3 500 emplois créés par les entreprises lauréates depuis le concours.

En complément, Bpifrance propose un centre de ressources sur www.bpifrance-creation.fr avec une multitude d'outils pratiques, des contenus méthodologiques et informatifs sur la création d'entreprise ainsi qu'une orientation vers les dispositifs d'accompagnement. « MON PASSS CREA », à retrouver sur le site, est un outil digital proposant un parcours en dix étapes qui guide le porteur de projet, pas à pas, de la validation de l'idée jusqu'au lancement de l'entreprise.

Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phase de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs.

Objectifs à horizon 2027 : 50 000 accompagnement renforcés Réseaux.

- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

Objectifs à horizon 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur.

- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme **French Tech Tremplin** avec une nouvelle Bourse French Tech Quartier favorisant l'émergence de start up ambitieuses.

Objectifs à horizon 2027 : 1 000 projets innovant accompagnés et financés.

- **Un nouveau prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des TPE de plus de 3 ans.

Objectifs à horizon 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés.

- Un nouveau Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

Objectifs à horizon 2027 : Total levés 200 M€.

- Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** est mis en place par Bpifrance.

Objectifs à horizon 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiels accompagnés dans leur recherche de financement.

Bpifrance mobilisera avec ses partenaires, l'ensemble des dispositifs de droit commun (notamment via la garantie bancaire) permettant d'ici 2027 d'accompagner et de financer 100 000 entrepreneurs dans les quartiers.

Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiels issus des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers, plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure :

- Les accélérateurs : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires.

Bpifrance a mis en place depuis 2015 des accélérateurs à destination des start-up, PME et ETI : un bouquet de services premium comprenant conseils, formations et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprises. Ce modèle éprouvé a été adapté pour faire émerger de belles réussites issues des quartiers et faire naître des champions. Trois Accélérateurs ont vu le jour :

1. **L'Accélérateur Emergence** accompagne les entrepreneurs en devenir de l'idée jusqu'au Kbis.
2. **L'Accélérateur Création** sécurise les jeunes entrepreneurs et sécurise leur transformation en véritables chefs d'entreprises.
3. **L'Accélérateur Croissance** – a vocation à accompagner les petites entreprises, structurantes au sein des territoires et créatrices d'emploi, à changer d'échelle en activant les leviers de la performance.

Objectifs à horizon 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés.

- Deux nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation pour répondre à des besoins particuliers : Accès aux marchés / Comex de poche.

Objectifs à horizon 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif.

Le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » a ainsi pour objectif de démultiplier les actions du programme Entrepreneuriat Pour tous par le renforcement des dispositifs déjà présents et par la mise en place de nouveaux dispositifs. Entrepreneuriat Quartiers 2030 propose des offres de services d'accompagnement et de financement spécialisés répondant à chaque catégorie d'entreprises. De la visibilité des dispositifs à l'accompagnement, de la détection des talents à l'accélération des projets entrepreneuriale en passant par l'animation de l'écosystème entrepreneurial. **L'ensemble des dispositifs du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 sont complémentaires. Ils peuvent donc être déployés simultanément sur un même territoire afin de répondre à la diversité des profils d'entrepreneurs.**

À propos de la Mission French Tech

La Mission French Tech est la mission de l'État chargée de soutenir la structuration et la croissance de l'écosystème des start-up françaises, en France et à l'international. Rattachée à la Direction Générale des Entreprises, au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, elle fédère et anime l'écosystème de la French Tech avec un réseau de 16 Capitales et 99 Communautés labellisées, en France et à l'international. Elle accompagne également des start-up en facilitant leurs interactions avec l'administration via un réseau de plus de 60 correspondants French Tech. La Mission French Tech accompagne les start-up les plus matures à travers le programme French Tech Next40/120, mais également des start-up positionnées sur des secteurs identifiés comme stratégiques dans le cadre de France 2030 avec ses premiers programmes sectoriels : Green20, Agri20, Health20 et DeepNum20. Enfin, à travers le programme French Tech Tremplin, la Mission French Tech permet à des personnes éloignées de l'entrepreneuriat de créer leur start-up, partout en France.